

AVISU CESEC 2025-15¹
AVIS CESEC 2025-15

Rilativu à a
Relatif à la

**Cunvenzione plurianninca di finanziamentu cù u Gerontupolu di Corsica
2025-2027²**

*Convention pluriannuelle de financement avec le Gérontopôle de Corsica 2025-
2027*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 10 d'aprile di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a **Cunvenzione plurianninca di finanziamentu cù u Gerontupolu di Corsica 2025-2027** ;

Vu la lettre de saisine du 10 avril 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Convention pluriannuelle de financement avec le Gérontopôle de Corsica 2025- 2027 ;

Après avoir entendu, les services de la Direction Générale Adjointe en charge des Affaires Sociales et Sanitaires ;

À nant'à u raportu di Julie PANTALONI-BARANOSKY, per a cummissione precarietà - sulidarità, salute, cuesione suciale è abiatu addunita ghjovi u 17 d'aprile di u 2025 ;

Sur rapport de Julie PANTALONI-BARANOVSKY, pour la commission precarite-solidarites, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative, réunie le jeudi 17 avril 2025 ;

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 41

² Rapport AC 2025/01/083

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 22 d'aprile di u 2025, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le Gérontopôle di Corsica, dont l'association porteuse a été créée en 2023, a vocation à être un relais de croissance, de connaissance et d'excellence dans l'écosystème Corse du bien vieillir.

La Collectivité de Corse souhaite engager un partenariat pluriannuel avec le Gérontopôle de Corse, afin de définir une feuille de route avec des objectifs à court, moyen et long terme ; et souhaite signer à cet effet une convention pluriannuelle de financement sur la période 2025-2027.

Le CESECC, dans le cadre de l'axe 6 : Susciter la recherche et l'innovation, **se réjouit** du partenariat avec l'Università di Corsica et les autres partenaires identifiés. **Il considère** que le projet de création d'un CHU en Corse sera de nature à renforcer encore les avancées de cet axe stratégique.

Il constate, dans le budget 2025, un report de 70 000 euros qui vient modifier les équilibres budgétaires de l'année et ne sera plus présent l'année suivante ; et **constate** également que, bien que la convention soit pluriannuelle, seul un budget prévisionnel pour l'année 2025 a été annexé à la convention. **Il appelle** à une vigilance accrue à la conservation d'équilibres budgétaires cohérents. Par ailleurs, constatant que l'association Gérontopôle a pu effectuer un report de subvention, **il appelle** de ses vœux que la même possibilité soit offerte aux autres associations que finance la Collectivité de Corse.

En matière financière, **le CESECC encourage** le Gérontopôle à rechercher aussi des cofinancements par le biais du mécénat.

Le CESECC suggère qu'il puisse y avoir, au sein du Gérontopôle, une représentation des salariés du secteur du bien vieillir au travers de leurs organisations syndicales, ainsi qu'une représentation des employeurs.

Concernant le bien-vieillir en Corse, de manière plus générale :

LE CESECC estime que, sur du moyen et du long terme, il serait judicieux de penser à la diversification de l'offre, et à des complémentarités réfléchies en concertation avec les aidants familiaux et en y associant les salariés des branches professionnelles.

Le CESECC constate que dans le domaine du bien vieillir en Corse, les actions mises en œuvre sont le plus souvent déclinées de façon verticale dans le cadre de politiques nationales. **Il appelle** à la recherche d'innovations qui permettront d'agir dans le respect des spécificités du territoire.

Dans la perspective de la prochaine révision du PADDUC, et pour anticiper le choc démographique qui a été annoncé, **le CESECC considère** qu'il conviendrait que le bien

vieillir en Corse soit identifié dans le PADDUC, véritable document de société, comme un enjeu majeur.

Le CESECC invite à la réflexion sur la nécessité, pour les citoyens, d'une anticipation et d'une préparation de leur vieillissement, comme le proposent dès à présent certaines mutualités.

Le CESECC constate que les maladies dégénératives sont de plus en plus prégnantes mais qu'il n'y a que peu de structures qui permettent l'accueil de patients qui en sont atteints dans des conditions réellement adaptées (sauf quelques unités de vie spécifiques à la maladie d'Alzheimer, accueillant quelques patients, dans quelques EHPAD). **Il rappelle** que la prise en charge de ces patients nécessite du personnel qualifié, et **il tient** à souligner de nouveau la nécessité d'un soutien aux aidants, qui sont exposés à un épuisement physique et moral.

Le CESECC rappelle, comme il l'a déjà fait dans son rapport d'autosaisine « Invichjà bè in casa soia » ainsi qu'à plusieurs reprises dans ses avis, la nécessité incontournable d'une revalorisation des métiers de la filière, et de la mise en place d'un plan de formation de grande ampleur, qu'il s'agisse d'établissements ou d'accompagnement au domicile.

Le CESECC espère que la création, intervenue en 2023, et surtout la montée en puissance du Gérontopôle di Corsica serviront l'ensemble de la problématique du bien vieillir, encourageront et favoriseront la prééminence d'un modèle vertueux et rigoureusement conforme aux spécificités et aux valeurs du territoire de la Corse. **Il émet** un avis favorable au rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI